Déclaration préalable d'une vente au déballage

Sallanches
LA VILLE AU PAYS DU MONT-BLANC

Nom du déclarant :

Dénomination sociale :

Nom du représentant légal ou statutaire :

Adresse :

N° SIRET : Mail :

Téléphone fixe : Portable :

Nom de la manifestation :

Lieu : Date :

Joindre une photocopie d'une pièce d'identité (obligatoire)

Caractéristiques de la vente au déballage :

Adresse détaillée du lieu de la vente (terrain privé, galerie marchande, parking d'un magasin de commerce de détail…) :

Marchandises vendues : ☐ neuves ☐ occasion

Nature des marchandises vendues :

Date de la décision ministérielle (en cas d'application des dispositions du II de l'article R. 310-8 du code de commerce) : ……

Date de début de la vente : Date de fin de la vente :

Durée de la vente (en jours) :

Engagement du déclarant :

Je soussigné(e), , auteur de la présente déclaration, certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les dispositions prévues aux articles L. 310-2, R.310-8 et R.310-9 du code du commerce et R. 321.9 à 12 du code pénal.

Fait à le
Signature

Rappels réglementaires :
Toute fausse déclaration préalable de vente au déballage constitue un faux et usage de faux passible des peines d'amende et d'emprisonnement prévues à l'article 441-1 du code pénal. Par ailleurs, le fait de procéder à une vente au déballage sans la déclaration préalable ou en méconnaissance de cette déclaration est puni d'une amende de 15 000 € (art. L. 310-5 du code de commerce).